

Congé d'été

Quant à savoir si les sociétés et les personnes concernées ont fait l'objet d'accusations, je dois d'abord signaler que deux des firmes en cause sont des sociétés de la Couronne dont l'intégrité doit sûrement préoccuper les parlementaires. Quant aux individus, il s'agissait de hauts fonctionnaires ou de membres du cabinet. Pour que ces individus échappent à tout reproche comme l'a établi le ministre de la Justice, il faudrait qu'ils n'aient pas été au courant des activités illégales perpétrées au cours de ce qu'on a jugé comme une opération illégale—même par le ministre de la Justice, pourrais-je ajouter.

Le gouvernement nous demande de croire que tous ceux contre lesquels on avait des preuves irréfutables ont fait l'objet d'accusations. Il faut donc supposer que d'après lui, aucun membre du cabinet, aucun sous-ministre ne savait quoi que ce soit au sujet de l'illégalité du cartel, du moins en ce qui concerne son influence sur les prix au Canada seulement.

Si on en croit le ministre de la Justice, il faut croire que le sénateur Austin a présidé une séance à laquelle le responsable de la direction générale des enquêtes sur les coalitions, M. Henry, a déclaré que le cartel serait illégal aux termes de la loi canadienne s'il avait une influence sur les prix au Canada et pourtant, le ministre de la Justice prétend que le sénateur Austin est innocent. Si on en croit le ministre de la Justice, il faut croire que le sénateur Austin, qui était alors l'adjoint du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a fait remarquer que le cabinet sanctionnait ce qui se passait, mais que lui, par contre, n'en savait rien. Si on en croit le ministre de la Justice, il faut croire que l'adjoint du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque n'a jamais rien dit à son ministre, l'honorable Donald Macdonald, des activités douteuses dans lesquelles le cartel s'engageait.

Quand on songe au fait que le sénateur Austin n'est même pas désigné comme co-conspirateur non accusé, il faut se rappeler qu'à titre d'adjoint du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Austin était aussi président de la société Uranium Canada, un élément d'une société qui a été accusée à la suite de l'enquête de la Commission Bertrand. L'autre fait concernant le sénateur Austin est une déclaration qu'il a faite au cartel pendant une réunion tenue, encore une fois, dans la salle de réunion de l'administration centrale du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et selon laquelle le cabinet avait approuvé l'entente. Si le cabinet a donné son approbation, on est en droit de supposer qu'il était au courant. Qui peut croire que l'ancien secrétaire du premier ministre n'a jamais trouvé le temps de faire un rapport au premier ministre sur cette importante question?

● (1940)

Le ministre de la Justice voudrait nous faire croire que tous les membres du cabinet, y compris le premier ministre, ainsi que tous les sous-ministres étaient dans une totale ignorance de ces questions. Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a déjà reproché au ministre de la Justice de compter un peu trop sur notre crédulité. Pour ma part, j'irai plus loin et je dirai que le ministre de la Justice a dépassé depuis longtemps les bornes de ma crédulité. On ne me fera pas croire que tous ces gens ne savaient rien de ce qui se passait.

Je ne crois d'ailleurs pas davantage le ministre de la Consommation et des Corporations, ce modèle de droiture qui avait promis à la Chambre que le rapport Bertrand serait rendu public et qui s'est empressé de le refiler en douce au

ministre de la Justice qui refuse de le publier. C'est vraiment une histoire lamentable. Tout d'abord, en forçant la main à des compagnies canadiennes, le gouvernement a aidé à organiser un cartel qui, très vite, s'est mis à employer des méthodes illégales au Canada. Ensuite, quand ces actes illégaux furent découverts, le gouvernement a tenté d'étouffer l'affaire grâce à un décret du Conseil privé visant à rendre illégale toute discussion à ce sujet.

En écoutant le ministre de la Justice dans ce débat, on constate qu'il répond pratiquement à toutes les questions de la même façon, en rappelant que le gouvernement libéral a fait mener une enquête qui a duré quatre ans et en sous-entendant que cela devrait innocenter le gouvernement de toute complicité dans cette affaire présumément illégale. Toutefois, le ministre de la Justice n'a jamais précisé où se situaient ces quatre années.

Il suffit de se rappeler trois ou quatre dates. Le cartel a été créé en 1972. Entre 1973 et 1975, l'influence du cartel était bien connue, mais aucune mesure n'a été prise. Le premier ministre a reconnu lui-même avoir été au courant de ces actes illégaux dès 1975, mais il ne s'est rien passé jusqu'en 1977. Les quatre ans dont le ministre de la Justice parle tant sont les quatre dernières années, de 1977 à 1981. Par conséquent, pendant les neuf années qu'a duré cette opération malhonnête et honteuse, le gouvernement a laissé l'extorsion par les prix, les fraudes et les autres pratiques infâmes se poursuivre pendant cinq ans avant d'intervenir.

Aujourd'hui, le gouvernement a décidé d'ajourner la session, en ayant recours à la clôture. Cela va le mettre pendant trois mois à l'abri des critiques des députés de l'opposition. Les membres du gouvernement n'auront même plus à faire semblant de répondre aux questions ou de prendre leurs responsabilités face à la situation du Canada.

Il est déjà impardonnable de fermer le Parlement alors que l'économie est en très mauvaise posture, que les postes sont en grève, que l'inflation continue de galoper et que les taux d'intérêt élevés ont des conséquences désastreuses pour les entreprises et les particuliers. Mais le faire en ayant recours à la clôture constitue un affront à la démocratie. Quel triste jour pour notre pays!

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le président, je vais commencer mon discours en disant que je suis un peu étonné des dernières remarques de mon honorable collègue d'en face pour qui j'ai beaucoup de respect, l'honorable député de Victoria (M. McKinnon) qui, depuis bon nombre d'années, je pense, siège ici à la Chambre, sauf que lorsqu'il nous dit que la situation de clôture est un affront à la démocratie, qu'elle brime des droits, à mon avis, monsieur le président, cela sonne faux à mes oreilles. Je suis un peu étonné de cette affirmation, lorsque l'on nous dit que pendant qu'on a des hauts taux d'intérêt, l'inflation, une grève des Postes, et que là maintenant on aurait certains problèmes à régler, et qu'on utilise la clôture pour mettre fin à un débat.

Ça fait effectivement une semaine, monsieur le président, qu'il y eut d'abord le débat sur la motion d'ajournement, qui a commencé la semaine dernière, soit vendredi. On a ramené sur le table de la Chambre le bill C-48, pour étudier l'étape du rapport, et on a effectivement, du côté de l'opposition, proposé